

5. Dans l'affirmative, des négociations sont-elles en cours pour régler les causes encore pendantes?

M. PELLETIER (au nom du ministre de la Justice) :

1. Jugement pour \$1,361.33 pour la dette et les frais a été obtenu contre le Gouvernement par Boulay et Lussier, dans une action en dommages, en conséquence d'entreprises de fourniture de foin que le département de l'Agriculture leur avait adjugées au cours de la guerre du Sud-Africain.

2. Le montant du jugement n'a pas encore été payé. Les requérants n'ont pas encore obtenu le certificat de jugement du juge de la cour d'échiquier. Dès que cela aura été fait, le montant de la dette porté au jugement sera payé aux requérants.

3. Aucune autre action n'est pendante contre le Gouvernement en raison d'entreprises de foin au cours de ladite guerre.

4. La cause de Boulay et Lussier n'était pas une cause décisoire.

5. Répondu sous le n° 4.

EMPLOI DE JOHN A. McDONALD.

M. KYTE demande :

1. John A. McDonald est-il attaché à l'équipe d'ingénieurs chargée des travaux d'amélioration au canal Saint-Pierre?

2. Combien de temps a-t-il été ainsi employé? Quelles sont ses fonctions, et quel est le chiffre de son salaire?

3. L'ingénieur local a-t-il demandé son renvoi?

4. Quel est le sujet de plainte?

5. Une décision a-t-elle été prise?

M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. Oui.

2. Depuis le 1er avril 1913, aide-jalonneur et auxiliaire pour tous travaux manuels, \$45 par mois.

3. Non.

4 et 5. Répondu sous le n° 3.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE.

*M. LEMIEUX demande :

Le Gouvernement a-t-il reçu une copie de la résolution suivante adoptée vendredi, le 26 décembre 1913, à 8 p. m., par le bureau de direction de la Chambre de Commerce de Montréal?

"Votre comité a pris connaissance de tout ce qui, depuis vingt ans, s'est dit, écrit et fait à la Chambre et en dehors sur la question du canal de la baie Georgienne depuis que cette question est devant l'opinion publique, soit depuis plus de cinquante ans, et après avoir délibéré, il recommande l'adoption de la résolution qui suit, et que copie soit envoyée à tous les corps publics, commerciaux et municipaux, pour leur demander leur appui et leur adhésion afin d'assurer le succès d'une pression énergique, puissante et décisive sur le gouvernement.

"1°. Attendu que la nécessité de construire le canal de la baie Georgienne est maintenant re-

connue au point de rendre inutiles de nouveaux arguments en sa faveur;

"2°. Attendu que le gouvernement fédéral a déjà obtenu tous les renseignements voulus sur la possibilité, le coût et le résultat de l'exécution de cette grande entreprise nationale;

"3°. Attendu que tour à tour les chefs de tous les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa se sont déclarés favorables à ce grand projet;

"4°. Attendu qu'à la dernière session, le gouvernement a déclaré que le canal ne serait pas construit avant qu'une nouvelle commission fût nommée pour en connaître les avantages commerciaux, commission qui devait faire rapport à la prochaine session;

"5°. Attendu que nous sommes à la veille de l'ouverture de la session et que cette commission n'a même pas encore été nommée;

"Résolu : 1°. Que la Chambre de Commerce du district de Montréal réitère avec énergie sa demande au gouvernement fédéral de construire le canal de la baie Georgienne sous le plus court délai et dès la prochaine session, d'en assurer la construction;

"6°. Que la Chambre de Commerce du district de Montréal proteste de toutes ses forces contre toute mesure qui retarderait la réalisation de ce grand projet national.

Le tout humblement soumis,

A. P. Frigon,

"Président du comité spécial".

M. CODERRE: Oui.

BATTERIE DE FRASERVILLE.

M. GAUVREAU demande :

1. La 20e batterie d'artillerie de Fraserville a-t-elle droit à une contribution du gouvernement de cent cinquante piastres (\$150) comme fonds de batterie? Dans l'affirmative, ce montant a-t-il été payé, et à qui?

2. Quelle était la solde payée aux officiers et sous-officiers?

3. Quelle a été la durée du cours à Fraserville? Et les officiers et sous-officiers ont-ils reçu la même solde pendant leur séjour à Kingston que durant le cours spécial?

M. HUGHES :

1. Non.

2. La même solde que tous autres officiers et sous-officiers de l'artillerie de campagne, milice active, de rang d'emploi correspondants.

3. Six semaines. Les officiers à Kingston ont reçu un dollar par jour et le logement à la caserne; à Fraserville, \$1.75 par jour, mais à charge de se loger. Les sous-officiers à Kingston ont reçu 80c. par jour et le logement à la caserne; à Fraserville, \$1.25 par jour, mais à charge de se loger.

BATIMENT PUBLIC DE KAMLOOPS.

M. OLIVER demande :

1. Le gouvernement a-t-il fait le choix d'un terrain à Kamloops, pour y ériger un bureau de poste et un édifice public?

2. Dans l'affirmative, quelle en est la superficie, où se trouve-t-il, quel est le nom de la rue et quels sont les numéros des terrains et du pâté de maisons?

3. Quel prix sera payé pour cette propriété?